

Le Tunisien

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS INDIGÈNES

ÉDITION FRANÇAISE

ADMINISTRATION & RÉDACTION :
27, boulevard Bab-Menara - TUNIS
Téléphone 3,33

Directeur politique : ALI BACH-HAMBA

ABONNEMENTS : un an, 8 francs.
PUBLICITÉ : on traite à forfait.

Le Mirage des Chiffres

M. S. Revolon, membre de la Conférence Consultative, vient de publier une brochure où il s'attache à faire ressortir, à l'aide de quelques chiffres, le profit matériel qu'ont tiré les indigènes de l'établissement du Protectorat. Il a voulu par là, déclare-t-il, réfuter une fois pour toutes les calomnies que, dans les milieux coloniaux de France, on ne craint pas de répandre contre la Colonie française de Tunisie!

A mon avis, notre honorable concitoyen n'a pas lu avec une suffisante attention les articles ou les discours auxquels il entreprend de répondre, sans quoi il se serait rendu compte que ce n'est pas l'œuvre de la Colonie française en général qui a été l'objet de critiques plus ou moins vives tant dans la grande presse parisienne qu'à la tribune de la Chambre, mais bien l'attitude de quelques-uns de ses membres qui, par une campagne ininterrompue de haine et de mépris, semblent avoir pris à tâche d'exaspérer la population indigène.

M. Revolon, républicain avancé et l'un des plus fermes champions de l'idée française en ce pays, ne peut ignorer la vive sympathie qu'on éprouve en France, dans tous les milieux, pour les peuples qui doivent à leur faiblesse même la perte de leur indépendance. Il n'ignore pas non plus les outrages dont certains organes de la presse locale abusevent journellement nos compatriotes, qu'on se plaît à charger de tous les péchés d'Israël. Il n'a pu cependant retenir un geste qui lui vaut aujourd'hui la chaleureuse autant que bruyante approbation de M. de Carnières, son adversaire politique d'hier — et de demain sans doute!

Quant à nous, avons-nous besoin de rappeler que, depuis la fondation de ce journal, nous n'avons cessé de rendre hommage à l'œuvre accomplie par la France en ce pays, où non seulement elle a mis de l'ordre dans les finances, donné la sécurité aux biens et aux personnes, créé un outillage économique admirable, mais où encore elle s'efforce — avec une hardiesse insuffisante peut-être, mais avec une évidente bonne volonté — d'améliorer dans la mesure du possible les conditions d'existence de la population autochtone!

Or, de ce que, pour les réformes déjà accomplies, le Gouvernement du Protectorat s'est acquis des titres à notre gratitude, peut-on justement conclure que nous n'ayons pas le droit de lui signaler les progrès qui, dans l'ordre matériel ou dans l'ordre social, restent encore à réaliser?

Sommes-nous donc des ingrats quand nous réclamons des écoles où nos enfants pourront apprendre le français en même temps que leur langue maternelle? ou des factieux quand nous osons dire — après les rapporteurs du

Budget du Protectorat au Parlement, et après celui qui dans ce pays représente le Gouvernement de la République — que les impôts directs pèsent beaucoup trop lourdement sur la population indigène?

Y a-t-il enfin témérité de notre part à demander, pour les jeunes indigènes sortis des écoles françaises, le droit de concourir, sur le pied d'égalité avec les jeunes Français, pour certains emplois dans l'administration de leur pays?

Telles sont pourtant, en substance, les revendications qui déclenchent contre nous la colère de quelques politiciens qui se sont fait, de la prépondérance française en tout et pour tout, un tremplin électoral!

Et ces revendications, les Jeunes Tunisiens, quoi qu'on en dise, les formulent non dans leur intérêt personnel, mais dans l'intérêt exclusif de la classe la moins fortunée de la population tunisienne... celle précisément que M. de Carnières a toujours voulu maintenir dans l'ignorance et contre qui, à l'occasion du moindre délit de pacage, il réclame à cor et à cris des mesures draconiennes!

Ils n'ont jamais rien demandé, les Jeunes Tunisiens, qui ne fût à la fois légitime et compatible avec les intérêts français. Voilà pourquoi ils ont trouvé, tant dans la presse métropolitaine qu'au sein du Parlement, des défenseurs d'autant plus ardents que le respect des droits des populations indigènes était, à leurs yeux, la condition *sine qua non* du bon renom de la France dans le monde.

Aussi bien, les statistiques de M. Revolon — par où M. de Carnières croit confondre et les Jeunes Tunisiens et ceux qui, dans la métropole, ont pris leur cause en main — sont-elles loin de justifier les conclusions qu'ils veulent en tirer l'un et l'autre. Quand l'auteur affirme, sans plus de détails, qu'il y a, dans l'industrie, dans le commerce ou chez les colons, tant et tant d'ouvriers et d'employés indigènes, il ne parvient pas à nous convaincre. Et puis, est-ce que le colon ou l'industriel qui, au lieu d'un Sicilien, d'un Fezzani ou d'un Tripolitain, emploie un Tunisien, le fait par pure sympathie pour la race arabe?... Il le fait parce qu'il y trouve son compte, qu'il paie 1 fr. 25 ou 1 fr. 50 la journée de travail du Tunisien, au lieu de 2 ou 3 francs qu'exigerait un autre ouvrier... le plus souvent moins souple, moins facile à manier!

Que deviendraient d'ailleurs les colons sans la main-d'œuvre indigène?

Nous reprendrons quelque jour, point par point, le travail de M. Revolon, et nous n'aurons pas de peine à démontrer que s'il a soigneusement aligné des chiffres tendant à établir que l'industrie, le commerce et l'agriculture utilisent dans une large mesure l'élément tunisien, il a négligé un autre côté de la question, à savoir si, à l'heure actuelle, l'indigène, fonctionnaire ou ouvrier, est rémunéré en proportion tout à la fois de ses besoins et de la somme de travail qu'il est appelé à fournir.

A. ZAOUCHE.

BULLETIN

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la question des impôts indigènes, qui depuis plusieurs mois a soulevé tant d'émotion et tant fait couler d'encre, fait vraisemblablement l'objet d'une discussion approfondie de la part de nos délégués réunis en Commission des finances de la Conférence Consultative.

Déjà, ces jours derniers, les caïds de la Régence, convoqués à cet effet par l'Administration générale, ont eu avec l'honorable M. Dubourdiou de longues entrevues au cours desquelles ils ont pu démontrer que les doléances des contribuables indigènes, loin d'être, comme on avait pu le supposer, le résultat d'une agitation factice, avaient des causes profondes; que la réforme introduite par la Direction des Finances dans le mode de recensement des cultures a, dans l'ensemble du territoire, été désastreuse pour beaucoup; que l'imposition, dans les localités non irriguées en communes, d'une taxe locale sur la propriété bâtie, et, enfin, greffant sur le tout, la création de centimes additionnels aux différents impôts directs payés par la population indigène, ont considérablement aggravé la condition matérielle de cette population, déjà si cruellement éprouvée par deux années de récolte déficitaire.

Se rendant à l'évidence, avec un empressement auquel nous nous plaignons à rendre hommage, M. le Directeur des Finances, d'accord avec M. le Résident Général, aurait, paraît-il, décidé de soumettre à l'approbation du Département un projet tendant, d'une part, à supprimer les centimes additionnels ainsi que la taxe locale, à adopter pour base de l'impôt achour le taux uniforme de 71 francs pour le blé et de 35 francs pour l'orge, par méchia de dix hectares, le taux de la medjba étant, d'autre part, ramené à 20 francs. Il serait en outre expressément entendu qu'en matière de dégrèvement pour insuffisance de récolte, on substituerait dorénavant des évaluations par parcelles au mode d'évaluation globale par région qui avait, cette année, donné lieu à tant de protestations.

Si fâcheux que puisse paraître au premier abord le redressement de l'impôt de capitation, que les pouvoirs publics semblaient bien résolus naguère à diminuer progressivement, nous estimons qu'il y a, dans la solution que préconise aujourd'hui l'Administration, mieux informée, un point de départ sérieux pour la discussion qui va s'ouvrir à la Conférence Consultative.

C'est, en tout cas, nous n'en saurions douter, dans un sentiment de vive sollicitude pour leurs compatriotes du bled que les délégués indigènes étudieront, avec les représentants de l'Administration du Protectorat et M. le Résident Général Alapetite, les moyens les plus propres à assurer une répartition équitable des charges qui pèsent, si lourdement, hélas! sur l'agriculture indigène.

Des correspondants du Sahel nous demandent d'attirer l'attention du Gouvernement sur la situation particulièrement critique de la population de cette région où, depuis deux ans, il

n'a pour ainsi dire été récolté ni céréales ni olives.

L'andernier, dans des circonstances analogues, l'Administration avait, sur différents points du territoire, ouvert des chantiers de travaux publics. Il semble que, cette année, on pourrait en organiser dans chacune des régions où les indigènes sont à la veille de manquer du plus strict nécessaire.

La Conférence Consultative

34^e SESSION

Séance du 7 novembre 1910

Lundi dernier, la 34^e session de la Conférence Consultative s'est ouverte, successivement pour la section indigène et pour la section française, sous la présidence de M. Alapetite, résident général. A la Section indigène, le Ministre, en ouvrant la séance, a prononcé un important discours que nous reproduisons intégralement:

MESSIEURS,

C'est la première fois que vous êtes appelés à remplir votre mandat dans les conditions définies par le décret de S. A. le Bey, votre Souverain respecté, du 27 avril 1910, qui, en donnant à votre Section une personnalité distincte, en vous permettant de ne plus confondre vos suffrages dans ceux de la Section française, ont rendu votre intervention plus claire et votre responsabilité plus grande dans la préparation de la loi du budget, qui règle les recettes et les dépenses publiques et qui intéresse si profondément la population indigène.

Vous pourrez, dans cette enceinte, donner avec sérénité tous les développements désirables à l'exposé des besoins et des vœux de vos concitoyens.

L'œuvre à laquelle nous vous convions consiste, d'une part, à ne pas ralentir, dans ce pays, l'essor de la civilisation européenne, et, d'autre part, à multiplier, par tous les moyens possibles, le profit légitime que doivent en tirer les Tunisiens.

Si ceux d'entre vous qui sont assez âgés pour avoir connu la Tunisie avant l'établissement du Protectorat français avaient pu s'endormir à cette époque pour se réveiller aujourd'hui, ils seraient émerveillés et croiraient avoir dormi plusieurs siècles.

J'ai la ferme résolution de n'offenser ici aucune race, ni aucune croyance. Je sais qu'au cours du XIX^e siècle, des souverains bien intentionnés avaient encouragé quelques tentatives de réformes; mais, à défaut d'une véritable organisation administrative et, surtout, d'une organisation financière, les progrès étaient rares et n'étaient pas toujours durables.

Sous l'impulsion de la France, la marche en avant a été singulièrement accélérée. En moins de trente ans, la Tunisie s'est élevée au rang des Etats européens. Elle a ses ports, ses chemins de fer, ses routes, sa police, ses écoles, ses services d'hygiène et d'assistance. Son crédit est presque aussi solide que celui de la France, parce que ses finances ont la même solidité. C'est surtout la science financière que l'Orient, orné, par ailleurs, de qualités si brillantes, a à apprendre de l'Occident. L'habitude du calcul et de la prévoyance, de la comparaison incessante entre les dépenses et les recettes, le souci des échéances, le ferme propos de n'emprunter que ce que l'on est sûr de pouvoir rendre et de ne pas choisir le prêteur qui ouvrira le plus facilement sa bourse, mais celui qui fera payer le moins cher le service rendu, en un mot tout ce qui préserve de l'usure, de l'expropriation et de la ruine les nations et les individus — voilà le secret de la supériorité à notre époque, et c'est un secret que nous ne voulons pas garder pour nous, mais que nous apportons, pour leur salut, à tous ceux qui sont capables de se rendre à l'évidence.

A la différence de l'Algérie, qui était devenue terre française, et où le Trésor français a versé beaucoup plus de millions qu'il n'en a reçu, le budget tunisien a pourvu à la transformation de la Régence avec ses propres ressources. Et cependant le régime de nos impôts indirects est

généralement moins lourd que dans la plupart des Etats européens et nous pourrions être fiers de notre modération fiscale, si l'impôt direct, qui pèse particulièrement sur les indigènes et qui représente environ le quart des revenus publics, était moins élevé.

Cet impôt nous ne l'avons pas créé. Il était la principale ressource du Gouvernement qui nous a précédé dans ce pays et qui nous a légué la charge de le percevoir, en même temps que celle de payer les dettes qu'il avait accumulées. Il comprenait, avec les impôts basés sur le principe de la dime, la medjba ou impôt de capitation.

Le rendement, plus élevé chaque année, des impôts indirects, devait fournir le moyen de ramener l'impôt direct indigène à un taux plus équitable. Cette année, un million, provenant de nouvelles redevances sur les phosphates, a été consacré à ce dégrèvement, réclamé par le Parlement français en même temps que par vous-mêmes. Mais, comme on a voulu réduire la cote de medjba de 8 francs environ, ce qui pour 300.000 cotes représentait 2.400.000 fr., il a fallu trouver encore 1.400.000 fr. qui ont été demandés aux contribuables indigènes proportionnellement à leurs biens, c'est-à-dire conformément à la justice.

L'achour devait fournir un supplément de 870.000 fr. Si l'année avait été bonne, cela eût été facile, et les mesures prises par la Direction des Finances pour faire disparaître les abus et pour révéler la véritable superficie des terres ensemençées auraient permis de dégrever les terres pauvres sans compromettre l'équilibre du budget. Malheureusement l'année a été mauvaise, surtout pour les cultures indigènes, en sorte que, après les très larges modérations d'impôt accordées par le Gouvernement, les rôles de l'achour recouvrés au 1^{er} novembre sont loin d'atteindre le chiffre prévu au budget, tandis que le dégrèvement de la medjba a été intégralement réalisé.

Dans aucun caïdat, sauf dans la banlieue de Tunis, où les propriétaires, habitants pour la plupart de la ville, ne paient point la medjba, le montant des taxes de remplacement n'a égalé le dégrèvement de l'impôt de capitation.

Sans doute, si la population indigène, dans son ensemble, paie moins, ceux qui possèdent paient davantage. Qui donc avait le sens de la justice pourrait s'en étonner? C'est suivant ce principe que tous les Etats civilisés remanient leur système d'impôts. La réforme de l'achour est-elle dès à présent la plus équitable que l'on puisse imaginer? Cette réforme ne sera achevée que lorsque l'impôt de chacun sera suffisamment proportionnel à la récolte qu'il aura faite et que la quantité de semence mise en terre et la superficie ensemençée ne seront plus que deux des éléments d'évaluation de cette récolte.

La perfection ne pourra pas être atteinte du premier coup dans ce pays habitué aux taxations arbitraires, où la déclaration par le contribuable lui-même est une chose nouvelle et où l'étendue et la difficulté des vérifications à faire imposeront un pénible apprentissage aux agents qui en sont chargés. L'Administration est prête à examiner, avec le plus grand soin, toutes les observations et propositions que vous pouvez avoir à lui soumettre en vous inspirant de l'intérêt bien entendu de vos concitoyens, pour atténuer, c'est-à-dire pour remplacer en partie celles des taxes de compensation qui, par suite d'une succession de récoltes insuffisantes, paraissent atteindre gravement les cultivateurs. Elle vous invite en même temps à étudier avec attention les taxes nouvelles proposées pour gager le complément d'emprunt qui a paru nécessaire à la Conférence dans sa session de 1909.

Mais je ne saurais trop rappeler en ce moment que la France est une démocratie généreuse, qui, partout où elle fait entendre sa voix, ne saurait se désintéresser du sort des malheureux et des faibles; qu'à ses yeux, la richesse doit l'impôt plus que la pauvreté, et qu'elle jugerait avec une sévérité singulière les protestations de ceux qui — parce qu'ils sont riches et peuvent, en achetant la charrue française et le bétail nécessaire pour la traîner, obtenir le dégrèvement des 9/10^e — sont loin de payer, même avec les centimes additionnels, la dime coranique, qui, pour les possédants plus pauvres, est maintenant dépassée. Ils profitent de la prime introduite par les Européens pour stimuler le progrès agricole. Ils tirent de ce progrès le double avantage de faire des récoltes beaucoup plus

abondantes et de payer beaucoup moins d'impôts que les pauvres gens. Et ce sont eux qui se plaignent!

Nous attendons de la bourgeoisie indigène, dans son ensemble, un meilleur exemple que celui qui a été donné par quelques privilégiés. Vous savez que l'impôt perçu est employé au service du pays, que les magnifiques travaux exécutés en demeurent le témoignage, qu'ils profiteront à vos enfants comme à vous-mêmes, que tous les membres de la communauté indigène pourront se féliciter d'avoir appartenu à la génération qui a payé de ses deniers la rénovation de la Tunisie.

Vous savez que la France n'est pas venue seulement ici pour construire des chaussées et des murailles, et que le budget supporte bien d'autres dépenses utiles. Des juges plus instruits et mieux rétribués assureront une justice meilleure. Des codes écrits garantiront les justiciables contre les variations dans l'interprétation du droit traditionnel. Le Code des obligations et contrats a été promulgué il y a trois ans. Le Code de procédure civile, auquel tant d'hommes compétents ont donné leurs soins, est achevé et sera mis en vigueur l'année prochaine. Les autres codes suivront. On y travaille sans relâche. De son côté, la France a, par une loi et un décret récents, rendu plus facile la conquête de la nationalité française par les Tunisiens, sans distinction entre les musulmans et les israélites. L'instruction et, en particulier, la connaissance de la langue française, sont la première condition à remplir. Vous savez ce qu'on a fait pour les répandre? Dans les trois dernières années, 171 classes nouvelles ont été ouvertes par l'Etat; les élèves musulmans sont passés de 3.533 à 6.554, les israélites de 2.401 à 3.191.

En visitant ces écoles, je me suis convaincu par moi-même qu'il y a chez beaucoup de petits indigènes une grande vivacité d'intelligence, et je ne doute pas qu'ils ne soient capables de s'assimiler, aussi bien que l'enseignement classique, l'enseignement technique, celui qui leur permettra, dans toutes les professions ou leurs pères se sont laissé distancer par les Européens, de regagner le terrain perdu et de vivre aisément du fruit de leur travail. Ils acquerront les qualités d'assiduité et d'exactitude qui donneront à ce travail tout son prix. L'enseignement commercial rencontre auprès des musulmans plus de résistances. Il serait, cependant, le plus nécessaire. Savoir compter, savoir acheter et vendre, fuir l'usure et discerner les instruments honnêtes de crédit, — que de bienfaits sortirait de l'école où cette science-là aurait été apprise! Les centimes additionnels pour les sociétés indigènes de prévoyance ont paru lourds à bien des contribuables. Mais, en 1906, ce de gens ces sociétés ont empêchés de mourir de faim, et cette année encore, comment se seraient procurés des semences les 38.000 sociétaires à qui des prêts ont été consentis?

L'assistance aussi a maintenant ses ressources spéciales. Hôpitaux et dispensaires se lèvent successivement dans nos villes: on y transporte les malades qui, naguère encore, mouraient sur place sans secours. Il y a un demi-siècle, une épidémie de choléra détruisait la moitié de la population du Kef. Depuis quatre ans, les épidémies de peste et de typhus ont été combattues avec un tout autre succès. Le personnel médical et sanitaire, sans distinction de race, a fait preuve d'un dévouement admirable. Nous espérons encore que sa vigilance nous préservera de l'invasion du choléra qui nous enveloppe de si près. Mais nous sommes convaincus que si le fléau parvenait à pénétrer, il serait circonscrit et étonné comme l'ont été les épidémies les plus récentes.

Vous pouvez avoir confiance dans nos services publics, comme nous avons confiance dans votre sagesse, dans votre expérience, dans votre connaissance approfondie des intérêts des populations au milieu desquelles vous vivez et qui vous honorent. Appuyés sur votre concours, nous pourrions réprimer avec d'autant plus d'énergie les actes de déloyauté qui seraient commis contre la France, que nous aurons rendu sa tutelle plus bienveillante et que nous aurons apporté plus de conscience à relever la condition matérielle et morale de la nation qu'elle protège.

Le Résident Général déclare ensuite, avant de se retirer, la session de 1910 ouverte sous la présidence de M. Roy.

La séance est ouverte à trois heures. M. Roy effectue l'appel nominal.

Sont présents:

MM. Abd el Djeïl Zaouche, Mohamed ben Lamine, Mohammed el Fourati, Elie Fitoussi, Abd Errahmane ben Hamida Lezzam, Othman ben El Hadj Rahim Nouri, Mabrouk ben Mohamed Mabrouk, Hamida ben Ali Sakka, Mohamed ben El Hadj Mabrouk, Salah ben Mohammed Nadjar, Brahim ben Zouari, Mohammed Kamoun, Habib ben Radjeb Esseghir, Abd Errahmane ben Abdallah Soudani, Ali

Salah ben Djaziri, El Houch ben El Hadj Ahmed ben Nadji.

On procède ensuite à l'élection du secrétaire.

M. FOURATI, ayant obtenu seize voix, est proclamé secrétaire élu à l'unanimité.

M. Roy l'invite à prendre place à sa droite.

Un interprète donne lecture du discours du Résident Général, traduit en arabe.

M. Roy remercie, au nom de l'assemblée, le secrétaire sortant, M. Mohamed ben Mabrouk, pour le zèle qu'il a déployé durant la session précédente.

Il est particulièrement heureux d'avoir été choisi par le Résident Général pour présider la Section indigène de la Conférence. La session s'ouvre sous d'heureux auspices, puisque la pluie, si longtemps désirée cette année, vient de faire enfin son apparition.

M. FOURATI se lève et prononce l'allocution suivante:

Messieurs, Vous venez de me faire, en me nommant votre secrétaire, un honneur auquel je suis très sensible. Je vous remercie du témoignage de confiance et de sympathie que vous venez de m'accorder.

Messieurs, c'est en étudiant avec prudence et sagesse les différentes questions qui nous seront soumises que nous pouvons espérer faire œuvre utile et nous n'aurons pas trop de peine à trouver des solutions satisfaisantes pour les intérêts que nous représentons. Permettez-moi, monsieur le Ministre, en terminant, de me faire l'interprète de mes collègues pour exprimer au Gouvernement du Protectorat, à Son Altesse le Bey et à monsieur le Ministre Résident Général nos sentiments de dévouement respectueux et l'assurance de notre loyalisme envers la France, dont nous apprécions le rôle élevé et bienfaisant dans la Régence.

Les Commissions

L'ordre du jour appelle la nomination des membres de la Commission des Finances. Le Président rappelle que les autres membres de la Section feront partie d'une seconde Commission, dite d'Administration et des Travaux publics; il y aura d'ailleurs intérêt à ce qu'ils assistent tous, au commencement de cette session, aux délibérations de la Commission des Finances, en raison de l'importance des questions à traiter.

Le scrutin pour l'élection des membres de la Commission des Finances donne les résultats suivants:

Sont élus au scrutin de liste:

MM. Fitoussi, Zaouche, Abd Errahmane Lezzam, M'hamed ben Mabrouk, Fourati, Brahim ben Zouari.

La Commission des Finances se réunit immédiatement et procède à l'élection du rapporteur général du budget.

Est élu: M. Fitoussi.

La séance est levée à quatre heures.

"La Position économique de l'Islam"

par A. LE CHATELIER, Professeur de sociologie musulmane au Collège de France

(Extrait de la Revue Economique Internationale, de Bruxelles, n° de juillet 1910).

(suite) (1)

L'histoire des grands courants d'idées, des impulsions déterminantes qui meuvent les masses humaines vers leurs destinées date, pour l'Islam, du jour où les bergers et les bédouins de l'Arabie se levèrent à la voix de Mohammed pour sortir de leur vie pauvre et inconnue. Trois siècles après la mort du Prophète, l'empire arabe dépassait celui d'Alexandre. Il allait des steppes du Turkestan et de la vallée de l'Indus à la presqu'île ibérique.

Époque de splendeurs incomparables où les musulmans, pénétrés d'idées nouvelles, s'adonnaient avec ardeur aux travaux de la paix. Héritiers de la science grecque, ils la continuent et font mieux qu'elle. Des fondations opulentes multiplient les bibliothèques et les écoles. Bagdad a un collège d'interprètes et une université où 6.000 élèves de toutes conditions reçoivent une instruction gratuite. L'astronomie est dotée d'observatoires munis de grands instruments. Les mathématiques fleurissent. La chimie naît. On construit des hôpitaux. L'architecture et la céramique associent leurs œuvres. Les arts mécaniques affirment leur maîtrise par des chefs-d'œuvre d'horlogerie et les arts du tissage par

(1) Voir le Tunisien, n° du 3 novembre 1910.

leurs étoffes somptueuses, par leurs tapis précieux. Entreprises minières, irrigations, routes, canaux, villes nouvelles, tout témoigne d'une merveilleuse activité dans ce monde musulman des premiers siècles.

Lassitude et indifférence: l'élan unanime se ralentit ensuite, puis disparaît, pendant que l'Islam subissait sans résistance le militarisme turc, précurseur et successeur de la conquête mongole. Il sut encore arriver à Constantinople, menacer l'Europe des Croisés, s'étendre aux Indes et coloniser la Malaisie. Mais sa civilisation intellectuelle, suscitée par l'inspiration des idées générales, déchet aux occupations de l'esprit scolastique et de l'érudition littéraire. Elle se cantonna dans les prédications religieuses d'écoles rivales lorsque, à la fin du xv^e siècle, l'Europe chrétienne renaissante entreprit à son tour la conquête du monde.

Les Maures perdent Grenade. L'Espagne et le Portugal s'attaquent au Maroc. Leurs flottes s'élançant au delà du Cap des Tempêtes, vers la côte orientale d'Afrique, riche en esclaves, vers les Indes aux trésors innombrables, vers les îles Malaises, peuplées et commerçantes, vers les ports de l'immense empire chinois. La Hollande et l'Angleterre sont à leur tour entrées en scène. C'est pour le monde musulman la perte du monopole économique que lui donnait la domination des mers, de l'Afrique à la Chine. S'il garde ses territoires, il perd ses colonies. Vaut-il sortir de sa léthargie par une période d'action?

Un grand souffle l'agite, l'ébranle, le met en mouvement. Ses frontières se ferment. Ses marchés proclament la lutte. Le chrétien, toléré naguère, devient partout l'ennemi. Les corsaires turcs, les corsaires barbaresques, ceux du golfe Persique, des îles Malaises, de Souloù, s'attaquent audacieusement aux flottes rivales. Mais l'élan général n'aboutit qu'à un triomphe du congréganisme. L'impulsion dirigeante s'en tient aux vertus miraculeuses des grammates et des saints... Ce n'est pas l'Islam qui renaît, mais le mysticisme qui s'épanouit pour la clientèle des Ouâlis. On s'irrite, on maudit, on prie — et le temps passe au profit de l'Europe agissante.

L'Islam accomplissait sa tâche philosophique en se résignant, malgré ses puritains d'Arabie, lorsqu'un jour, au bruit des canons anglais, Bonaparte débarqua en Egypte. Il suivait la route des Croisés, mais en apportant l'imprimerie arabe de la Propagande de Rome, pour convier le monde musulman aux destinées de la Révolution française. Ce fut le réveil.

En moharrem 1213 de l'hégire — messidor de l'an VI — les chérifs et les oulémas du Caire s'adressèrent aux musulmans « au nom du Dieu miséricordieux et indulgent — qui règne sans associé — de la part de la République française, établie sur les principes de liberté, et de la part du général en chef Bonaparte le Grand, le prince des armées françaises ». Ce n'étaient plus les rapports de l'Islam et de la Chrétienté consacrés, en 1566, par les instructions de Philippe II d'Espagne à Miguel Lopez de Legaspi contre les Moros des Philippines. Protecteur des mosquées et bienfaiteur des habous, Bonaparte célébrait solennellement la fête du Prophète. Il songeait même à se proclamer Mahdi.

Le tourbillon passa, mais en laissant derrière lui mieux que les achats de nègres du Darfour pour l'armée d'Egypte, ou que les sympathies de la population féminine du Caire pour les soldats de la République. Pendant dix ans, les agents d'une politique musulmane mondiale travaillèrent l'Islam du Maroc aux Indes.

Après 1808, l'orbite de la France s'écarta de l'Islam. Mais une vibration profonde avait ébranlé le vieux monde musulman. Il avait pris le contact direct d'un monde européen nouveau qui recherchait son concours, en lui offrant son appui. La politique musulmane de Napoléon avait déposé des germes de transformations et de progrès, auxquels il ne manquait plus que la fécondation du temps pour grandir et mûrir. On en vit les premiers effets dès le lendemain de 1815, lorsque les « demi-soldes », en quête de carrières, de traitements ou de batailles, se répandirent dans les pays d'Orient. Partout, jusqu'en Chine, la légende napoléonienne prit place à côté de celle d'Iskander le Bi-Cornu, le grand Alexandre asiatique. Mais ce n'était plus le mythe de l'être surnaturel auquel les nobles familles de Sumatra avaient offert leurs filles: c'était l'épopée d'un libérateur.

Un grand courant d'idées, une impulsion déterminante, entraînaient dès lors l'Islam vers ses destinées modernes. Au début, la France de la Révolution avait seule préparé l'élan auquel s'opposaient toutes les énergies de l'Angleterre, maîtresse des Indes. Plus tard, celle-ci se fit à son tour libérale et prit les devants. L'Islam contemporain naquit des rivalités qui le pourvirent de conseillers et d'instructeurs. Mais ses origines le rattachent au grand conflit qui termine le xviii^e siècle et commence le xix^e. C'est de la Révolution française que procédait encore, un siècle plus tard, l'inspiration de la politique subconsciente qui, en moins de dix ans, s'est réveillée à l'Europe surprise par la Révolution otto-

mane, la Révolution persane et le mouvement national égyptien.

L'attentat contre le tsarévitch, pendant son voyage au Japon, en 1891, parut l'acte d'un fou isolé... Dix ans plus tard, en 1900, les troupes européennes faisaient place près d'elles, en Chine, à l'armée du Japon et, en 1905, la Russie vaincue demandait la paix.

De même, à la fin du XIX^e siècle, l'opinion de Renan sur l'immobilité intellectuelle et sociale du monde musulman paraissait indiscutable. Comment concevoir l'Islam sans les khalifes et la danse du ventre? L'ébranlement de l'Extrême-Orient suffit cependant pour mettre fin à une inertie qui n'était qu'apparente. Résultant d'une autre civilisation et d'un milieu beaucoup plus vaste, très dissocié, l'évolution du monde musulman différait de celle du Japon. Elle ne fut guère moins rapide et ne sera pas moins décisive.

Les résultats mesurent déjà le chemin parcouru. Il conduit loin du vieux Islam par des voies modernes: développement de la presse musulmane, qui passe brusquement du néant à la puissance, élan général de l'effort intellectuel — poussée résolue vers le progrès social — et, enfin, patriotisme économique.

(A suivre.)

ÉCHOS

Dans le Nichan

M. U. Blanc, secrétaire général du Gouvernement Tunisien pour l'Administration, vient de recevoir le grand cordon de l'ordre du Nichan-Iftikhar.

Nous le prions d'agréer, à l'occasion de la haute distinction dont il est ainsi l'objet, nos félicitations bien sincères.

Au Gouvernement Tunisien

M. Reclus qui, depuis la nomination de M. Fleury en qualité de Secrétaire général adjoint du Gouvernement Tunisien, remplissait par intérim les fonctions de délégué à la Section d'Etat, vient d'être titularisé dans ce poste. Nous prions ce très distingué fonctionnaire d'agréer nos bien vives félicitations.

Alliance Française

Le Comité régional tunisien de l'Alliance Française, qui est placé sous le haut patronage de S. A. le Bey et de M. Alapetite, Résident Général de la République Française, vient de se constituer.

Ont été nommés:

Présidents d'honneur: MM. Roy, Ministre plénipotentiaire, Secrétaire général du Gouvernement tunisien pour la Justice; Blanc, Secrétaire général du Gouvernement tunisien; général Pistor, commandant la Division d'occupation; Machuel, directeur général honoraire de l'Enseignement public; Charlét, directeur de l'Enseignement public; Si Sadok Ghaleb, président de la Municipalité; Proust et Dumergue, vice-présidents de la Municipalité.

Président: M. Dumas, président du Tribunal de première instance.

Vice-présidents: M^{me} Roy, directrice des études à l'Ecole Jules-Ferry; MM. Buisson, directeur honoraire de l'Enseignement primaire; Communaux, délégué à la Conférence Consultative; Lecore-Carpentier, directeur de la Dépêche Tunisienne, délégué à la Conférence Consultative; Tremsal, chef de cabinet du Directeur de l'Enseignement.

Secrétaire général: M. Bigot, professeur agrégé au Lycée Carnot.

Secrétaire-adjoint: M. Vermillet, sculpteur.

Treasorier: M. Purtschet, économiste du Collège Alaoui.

Bibliothécaire-archiviste: M. Duffau, chef de bureau à la Direction de l'Enseignement.

Délégués à la propagande: MM. Bach-Hamba, directeur du Tunisien; Hadj Ali ben Amor; Marcel Cauwel, rédacteur en chef du Défenseur; Mardochée Smadja, directeur de la Justice.

Membres du Comité-directeur: MM. Baille, inspecteur de l'Enseignement primaire; Bessière, avocat-défenseur; Danguin, propriétaire; Darel, professeur au Lycée Carnot; Gueydan, avocat-défenseur; Fretin, Laclotte, Lafforgue, Lubac, professeurs au Lycée Carnot; Mossé, avocat; Nicolas Louis, imprimeur; Puaux, secrétaire d'ambassade, chef de cabinet

du Résident Général; Rémy, administrateur de la liste civile de S. A. le Bey; Sitruk Victor, secrétaire d'avocat; Zuretti, délégué à la Conférence Consultative.

Succès universitaires

Trois de nos amis viennent de subir avec succès, devant la Faculté d'Aix, les examens de la licence en droit, à savoir: M. Hadi ben Tahar, administrateur des biens du collège Sadiki, l'examen de 2^e année; MM. Mohamed Bach-Hamba, juge-suppléant à la Driba, et Mohamed Gassem, interprète aux Archives, celui de 1^{re} année.

Nous les félicitons bien affectueusement.

Publication intéressante

Notre ami M. Chadly Dargouth, propriétaire-agriculteur, vient de publier une élégante brochure où, après avoir fait l'histoire des impôts en Tunisie, il traite des difficultés que les réformes fiscales inaugurées au début de la présente année ont soulevées un peu partout dans la Régence.

Nous félicitons M. Dargouth pour ce travail d'une documentation sûre et où l'aridité du sujet disparaît sous l'élégance de la forme littéraire.

A l'Association des A. E. du Collège Sadiki

Le 27 octobre a eu lieu, au siège de l'Association des Anciens Elèves du Collège Sadiki, l'assemblée générale annuelle pour la nomination du président et du Comité-directeur.

M. Khairallah, président sortant, a été élu président honoraire.

M. El Hadi Lakhoua, premier interprète à la Municipalité, a été élu président à la presque unanimité des voix.

Ont été ensuite élus ou réélus membres du Comité: MM. A. Bach-Hamba, A. Hayouni, Rachid ben Mustapha, Taieb Djemil, S. Zmerli, Hadi ben Tahar, Hassen Abdul Wahab, Tahar ben Lamine, Chadly Okby, M'hamed Boureguiba, M'hamed bel Khodja.

A tous nous présentons de bien cordiales félicitations.

REVUE DE LA PRESSE

Nous avons signalé il y a quinze jours le vote de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres protestant contre le projet du Conseil municipal d'Alger qui comporte la démolition de deux grandes mosquées classées comme monuments historiques. La grande presse parisienne a chaleureusement applaudi à l'initiative de la docte compagnie. Le Temps, le Paris-Journal ont félicité énergiquement cette dernière de vouloir empêcher ce qu'ils ne craignent pas d'appeler un acte de vandalisme. Voici, sur le même sujet, un article que publiait ces jours-ci, dans le Gil Blas, notre ami Victor Barrucand:

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de pousser un cri d'alarme. Quelle indignation soudaine a bien pu troubler la quiétude des doctes séances? On affirme que, le vendredi 21 octobre, on vit, à l'Institut, les plus distingués épigraphistes se dresser sur leurs fauteuils en criant au scandale.

Il ne s'agissait, pourtant, ni du rapt de la ceinture d'Isis, ni de la fugue d'une jeune momie contemporaine de Ramsès II.

Une lettre de M. Stéphane Gsell, l'érudite correspondant de l'Institut à Alger, motivait l'émoi de l'Académie, qui décida d'en appeler aux plus hauts pouvoirs.

M. Gsell signalait un vote du Conseil municipal d'Alger. On sait que, en date du 14 octobre, les édiles algérois ont décidé de démolir les grandes mosquées d'El-Djezzair, célèbres dans tout l'Islam. — Il en est une qui remonte au onzième siècle.

L'indignation de l'Institut s'explique encore par ce fait que l'attaque était directe, puisque ces belles mosquées ont été classées, il y a vingt-cinq ans, comme monuments historiques, et cela tout exprès pour les mettre à l'abri des entreprises du vandalisme.

M. Gsell précisait: « On veut, il est vrai, les rebâtir sur d'autres emplacements qui ne sont pas encore déterminés, mais je ne pense pas que cette solution puisse satisfaire ceux qui ont soulevé le passé historique et artistique de la capitale de l'Algérie. Je me permets de vous demander s'il ne conviendrait pas que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres appellât l'attention de M. le mi-

ministre des Beaux-Arts et de M. le Gouverneur Général de l'Algérie sur la nécessité de respecter ces édifices.

A l'unanimité, la procédure suggérée par M. Gsell fut adoptée par les académiciens en séance. Mais il ne suffit pas que l'exemple vienne de haut, il faut encore que l'opinion publique suive l'Institut dans sa protestation, qui intéresse la France tout entière.

Il y a non seulement des intérêts artistiques, mais de l'avenir politique de l'Algérie.

M. Jonnart, dont on connaît les sentiments si bienveillants et si justes à l'égard de nos sujets musulmans, ne laissera pas s'accomplir ce qu'il considère certainement comme une mauvaise action.

Par la manière douce, il avait, jusqu'à présent, fait obstacle à la barbarie coloniale. Mais pouvait-il prévoir tant d'aveuglement et de passion?

Nous l'avons vu dressant contre le projet de dérasement des mosquées présenté par un certain M. de Redon, architecte et conseiller municipal, les objections budgétaires les plus précises.

Dans une lettre qu'il adressait l'année dernière au Conseil municipal d'Alger, M. Jonnart soulignait tout d'abord la question des impôts à augmenter de vingt-sept centimes additionnels. Devant cette éventualité, l'ancien Conseil recula.

Mais, cette année, à la suite d'une agitation politique qui laissait entrevoir aux ouvriers de grands travaux et aux spéculateurs sur les terrains des perspectives larges, l'édilité locale fut modifiée tout expressément, et l'on crut avoir tourné toutes les difficultés en nommant maire M. Ch. de Galland, conservateur du musée et président du Comité du Vieil-Alger.

Aux yeux des Algérois malins, M. Ch. de Galland devait représenter les beaux-arts et l'archéologie. Comment l'Institut lui ne pas partager la manière de voir de M. Ch. de Galland? Ce fut ce brave professeur de province qui se chargea de lire le rapport conduisant à l'adoption du projet. Il dut le faire avec onction et en toute innocence. Mais on se demanda ce que le pauvre homme pourra bien conserver dans le vieil Alger quand il aura renversé les mosquées historiques pour les rebâtir plus haut, dans le quartier de la prostitution.

Car telle est l'économie de ce projet scandaleux qui pourrait, si jamais on voulait le mettre à exécution, provoquer la révolte ou la désaffection de toute la population indigène.

Eh quoi! c'est au moment où la France se flatte de suivre une bonne politique musulmane dans l'Afrique du Nord, qu'un Conseil municipal intervient pour dire: « Nous nous moquons de vos intentions trop hautes, seules les petites combinaisons de la bâtisse et de la démolition retiennent notre attention ».

Nous qui, sur place, avons toujours combattu ce funeste dessein, nous connaissons, à n'en pas douter, l'esprit qui l'inspire: c'est un esprit de haine et de vexation. Si les indigènes murmurent, l'occasion sera belle de leur rappeler qu'ils ne sont que des sujets et des vaincus!

Et qu'on n'aie pas colorer l'entreprise d'antichristianisme. Il faut savoir, en effet, que l'islamisme est une religion sans clergé, et par conséquent sans cléricisme. Mais les mosquées d'Alger sont debout depuis des siècles et nous n'avons pas à les renverser, alors que nous nous flattons de parler au cœur de nos sujets, qui sont déjà nos associés sur les champs du travail et dans les risques de la guerre.

Le Conseil municipal d'Alger sait cependant qu'on nous guette à ce tournant. Il n'ignore pas qu'un orientaliste allemand, M. Oppenheim, procéda, il y a quelque temps, dans la colonie, et sous couleur de délégation scientifique, à une enquête discrète pour savoir ce que les indigènes pensaient de cette question des mosquées et de quelques autres. Il ne peut pas ignorer que tous les conseillers municipaux indigènes — sans voix pour l'élection du maire — ont protesté énergiquement contre l'adoption du projet néfaste. Mais ces édiles à courte vue affectent de mépriser ces considérations.

Pour eux, le souci du renom français, les intérêts de l'art et de l'histoire, chansons que tout cela! Il s'agit de bâtir, que parle-t-on de politique, d'entente et de l'avenir de notre empire africain?

Eh bien! nous affirmons que la question est grave. Elle intéresse notre action, elle peut paralyser tous les efforts de notre civilisation.

A un autre point de vue, qu'il nous soit permis de faire remarquer qu'on a déjà assez mutilé l'antique cité blanche qui trempait ses pieds dans la mer avec le marteau de ses mosquées.

Elles sont maintenant presque séparées de la ville arabe, ces grandes maisons de la fervente musulmane. On s'est appliqué à les murer et à les masquer par des bâtisses très laides et par un boulevard moderne.

Si l'on veut vraiment embellir Alger, il faudrait de les dégager. Elles sont encore, aujourd'hui, d'un entretien parfait, leurs vieilles murailles n'ont pas une lézarde, leurs coupoles et leurs minarets charment le voyageur autant qu'ils consolent le natif. On veut bâtir à leur place des maisons de rapport. L'opération peut, vraisemblablement, être bonne pour quelques particuliers: elle serait désastreuse pour la France.

OPINION

Perception de l'Impôt

TIMBRES DE RECouvreMENT

La pauvreté prive souvent un homme de tout ressort et de toute vertu: il est difficile à un sac vide de se tenir debout.

FRANKLIN.

Tous les journaux, même les plus modérés, parlent d'abus que commettraient les percepteurs de l'impôt dans le bled, et du truquage des listes d'imposés, de favoritisme à outrance. Supposons qu'il y a exagération évidente et que le mal est circonscrit à quelques malversations. Est-ce une raison pour s'en désintéresser totalement? Ce n'est pas ma façon de voir.

Or, avec le système que je vais exposer, le soupçon même d'une malversation n'est plus possible. Le contrôleur du fisc passe inopinément, se fait présenter la « carta » par le premier venu. Elle porte un numéro de repérage pour chaque caïdat. Il note ce numéro et contrôlera le contenu de la carte au bureau du cheikh: montant des versements, date du dernier reporté sur les livres du bureau, montant des timbres en circulation qui devra être proportionnel au nombre des inscrits dans le cheikh et à l'époque de l'inspection (étant entendu que le caïd en a donné le relevé au contrôleur), etc.

Les dispensés de l'impôt auront, eux aussi, leur carte, portant le motif de la dispense.

Ainsi donc, impossibilité de tricher à quelque point de vue que ce soit. Pour qu'un centime soit détourné de son but, il faudrait supposer la complicité du contrôleur, qui sera Français, et du cheikh. Mais au-dessus des contrôleurs il y a les inspecteurs, et le jeu serait dangereux.

Je n'ai pas à entrer dans les considérations de police: avertis, et garantis contre toute exaction, les contribuables du bled se feront un devoir, presque un plaisir, de répondre au contrôleur de passage qui, au surplus, devra provoquer les plaintes et les consigner.

Mais le moment est venu d'éclairer enfin ma lanterne.

« Nous reconnaissons que cet impôt est tout ce qu'il y a de plus mauvais. » (Ecrivain dans le *Tunisien*, journal pondéré s'il en fut, j'emploie les adjectifs les plus simples et les plus doux.) « Cependant nous ne pouvons (*alias* voulons) y toucher que si on nous donne un autre impôt à sa place, ou plusieurs impôts formant un total équivalent à la suppression ou au dégrèvement de celui condamné. »

Qui tient ce langage? L'Autorité. Eh bien! je proteste contre une pareille doctrine. Malgré les progrès admirables de la science, un chirurgien n'attend pas qu'on lui assure la possession d'un membre sain — dont personne, au surplus, ne veut faire le sacrifice — pour faire l'ablation du membre gangrené. (Parfois, cependant, mais pour des fractions de membres tout à fait accessoires.)

Je fais ici allusion à l'impôt medjba. Et je veux encore admettre que la somme qu'il représente est indispensable à l'équilibre du budget. Il faudrait un volume pour discuter ce point. Je m'abstiens donc d'entrer dans le fond du débat, pour lequel je n'ai ni la documentation nécessaire ni le temps de me la procurer. Ce n'est pas que des arguments non encore émis ne soient présents à mon esprit, mais ils ne sauraient avoir de valeur qu'exposés dans un ensemble de faits et de déductions....

Je prétends seulement qu'il est inique d'attendre encore pour en réformer l'assiette, après avoir reconnu et proclamé son injustice.

Il est difficile à un homme qui ne mange pas son saoul d'être un bon producteur. Peu de produits, peu d'impôts, d'où l'odieuse medjba. N'affamez pas le propriétaire, et l'impôt rendra. Cercle suprêmement vicieux, d'où pour sortir il suffit d'écouter la voix du cœur et de la raison, et non plus celle du ventre.

Ceci dit, je soumetts au jugement de Qui de droit l'idée que voici, visant l'économie et la moralisation de la perception de l'impôt en général.

Créer des timbres, fortement gommés, de 50 cent., 1 fr., 2 fr. et 5 fr., de quatre couleurs différentes.

Ces timbres seraient aux mains du percepteur, qui se les procurerait moyennant sa remise conventionnelle, au be-

soin avec un crédit temporaire que lui ferait l'Etat. Actuellement, l'Etat fait crédit après perception; dorénavant, le crédit précéderait la perception.

Une « carta » en imitation parchemin, pliée en deux (en trois si le nombre des timbres l'exige) porterait à l'extérieur toutes les indications utiles concernant le contribuable, avec un numéro matricule. Elle lui serait remise.

A l'intérieur, des cases de la dimension du timbre.

A chacune de ses tournées, ou à son domicile entre temps, le cheikh percepteur — ou son représentant porteur du socle — collerait un timbre de la valeur de la somme qui lui serait remise (étant entendu qu'un minimum de versement devrait être effectué par période déterminée) et l'oblitérerait immédiatement avec un cachet à sa marque, portant l'indication du mois courant et le millésime.

A des périodes déterminées, par exemple pendant le cours du mois qui suivrait un trimestre écoulé, le contribuable qui aurait fait ses versements exclusivement pendant les tournées aurait l'obligation de se rendre (ou l'un des siens pour lui) au domicile du percepteur qui constaterait cette visite par l'apposition d'un timbre spécial.

Si la carte venait à être égarée, le contribuable ne perdrait rien, absolument, car le percepteur devra prendre note de ses recouvrements et les inscrire, le jour même, à sa rentrée au bureau. Le contribuable n'aurait donc qu'à payer une seconde carte attestant les versements inscrits.

Il me semble que voilà un moyen facile et peu coûteux de couper court aux bruits de malversations et une facilitation énorme offerte au contribuable du bled. Pour qu'un centime soit détourné de son but, il faudrait supposer la complicité du contrôleur, qui sera Français, et des cheikhs. Mais au-dessus des contrôleurs il y a les inspecteurs, et le jeu serait dangereux.

LOUIS NICOLAS.

P. S. — Ou les malversations sont pure légende, et il est bon — et l'Administration en pourra tirer fierté — que la preuve en soit fournie par un moyen infaillible comme celui que je propose, — ou elles sont réelles, et dès le premier exercice la cote de medjba, déjà descendue de 26 à 18 francs, pourra profiter de tout ce que la cessation des abus fera rentrer dans les caisses.

L. N.

LA

CONDITION DES ARTS

De M. Victor Barrucand, dans L'Akhar:

A propos de l'Exposition des arts musulmans, qui fut le succès de la saison à Munich, nous avons lu une chronique de la *Dépêche Algérienne* du 9 octobre, signée R. d'Artenac. En voici la conclusion:

Il est une notion essentielle qui se dégagait de l'Exposition, c'est l'influence très marquée, très profonde et parfois décisive de l'art musulman sur les pays qui environnaient les vastes empires soumis au Croissant.

Venise apprît des Syriens l'art de l'émail sur verre; Gènes et Venise imitèrent les velours de Perse et de Brousse; des monnaies des Ommaïdes circulèrent dans la seconde moitié du VIII^e siècle en Suède et on retrouve jusque dans des tissus scandinaves certaines caractéristiques de l'art décoratif des Arabes.

Chez tous les peuples qui ont participé aux voyages et aux échanges internationaux, il y a eu comme une séduction venue de ces arts orientaux, amoureux de la ligne et de la couleur, caressant les belles matières avec sensualité et mettant à toutes leurs productions la marque d'une verve inépuisable, parce qu'elle puisait ses éléments aux sources les plus émouvantes de la vie et de la nature. Cette séduction était d'autant plus pénétrante que, à l'heure où les arts des autres peuples en étaient encore, pour beaucoup, à chercher leurs principes directeurs et leur technique, les arts musulmans apportaient une technique parfaite et un raffinement admirablement épanoui dus à une très fine sensualité et à la plus étonnante faculté de comprendre et d'exprimer la poésie des choses et de traduire en réalités impressionnantes les conceptions les plus fantaisistes d'une imagination inépuisable.

Un de nos confrères du Caire, qui examinait les vitrines de l'Exposition avec une émotion religieuse touchante, nous disait à Munich: « Cette Exposition est un trait d'union entre le présent et le passé ».

Il semble que beaucoup de peuples musulmans, en sommeil depuis des siècles, ne pourrissent jamais revenir à cette perfection. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas leur dire quels merveilleux artistes furent leurs ancêtres. Pas plus que ce n'est là un motif pour ne pas porter un intérêt passionné à tout ce qui peut tendre utilement à réveiller parmi eux le sens de leur

art et à remuer les cendres qui recouvrent le plus admirable et le plus ardent foyer d'art de la vieille Asie.

Est-il donc vrai que les musulmans ne pourront jamais revenir à la perfection artistique du passé?

Tout d'abord, il nous semble qu'on pourrait fort bien appliquer cette remarque aux Occidentaux.

La question serait de savoir si nous sommes encore capables des merveilles de la statuaire grecque ou des miracles de la Renaissance. Phidias, Giotto, Léonard de Vinci et Michel-Ange ne doivent cependant pas servir à accuser notre siècle. Les conditions de l'art contemporain sont si précaires qu'on a pu dire: « l'art est en quelque sorte une chose passée ». Ayant dit cela, Renan expliquait pourquoi.

Ce qui est certain, c'est que l'art chez les Arabes coïncida avec les plus belles époques de leur puissance. Il en va de même partout.

Aussi bien l'art, qui est la belle fleur de la vie, ne doit jamais être considéré comme une rose sans tige.

Ce n'est pas en nous contentant de rappeler aux musulmans d'aujourd'hui quels merveilleux artistes furent leurs ancêtres que nous ferions d'eux des artistes nouveaux. Il nous paraît plus utile d'affirmer que le trait d'union entre le présent et le passé doit avoir pour conséquence le respect mutuel des grandes races consciencieuses de leur solidarité.

Quant au sens esthétique des Persans et des Arabes, il était dans leur idéal sensualiste, dans leur orgueil légitime et dans la délicatesse de leur esprit.

Si nous voulons cultiver ce terrain, l'art musulman renaitra d'autant plus facilement qu'il n'est pas mort. En dehors de cela, faisons des conférences et des expositions rétrospectives pour notre plaisir et notre édification personnelle. Je veux bien...

BIBLIOGRAPHIE

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

Revue de politique extérieure
Paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois.
Abonnement annuel: France et Colonies, 15 fr.
Etranger et Union Postale, 20 fr.
La livraison: France, 0 fr. 75; Etranger, 1 fr.
Rédaction et Administration: 19, rue Cassette, à Paris (VI^e)

SOMMAIRE du n° 329, du 1^{er} novembre 1910

La révolution portugaise: ANGEL MARVAUX.
Stratégie navale russe: Commandant DAVIN.
L'organisation du ministère des Colonies: PIERRE MA.
Chroniques de la quinzaine. — Renseignements politiques. — Renseignements économiques. — Nominations officielles. — Bibliographie. — Livres et Revues.

LA CARICATURE A L'ÉTRANGER.
Envoi sur demande numéro spécimen gratuit.

L'AFRIQUE FRANÇAISE

Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc
fondé par M. Harry Alis et publié mensuellement sous la direction de M. Auguste Terrier, avec la collaboration de MM. O. Houdas, Raymond Koehlin, Robert de Caix, Augustin Bernard, Camille Martin, A. Meyrenil, Ernest Vincent, Ed. Payen, Edmond Douité, Victor Demontés, etc.

Admin^{on} et Rédaction: 21, rue Cassette, Paris
Prix du numéro: 2 fr.

SOMMAIRE du numéro d'octobre 1910

Le chemin de fer de Konakry au Niger: AUGUSTE TERRIER.
Les colonies françaises à l'Exposition de Bruxelles: HENRI FROIDEVAUX.

L'aviation aux colonies: Commandant ROCHER.
Algérie: La situation économique de l'Algérie. — Les Touaregs en France. — L'aéroplane au désert. — Sur les confins de l'Algérie.
Tunisie: La naturalisation.

Afrique occidentale française: Le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Maroc: Le commerce du Maroc en 1909. — Le général Moinier. — L'Espagne et le Maroc. — L'importation des bœufs marocains.

Egypte: Le Congrès nationaliste.

Possessions belges: La question actuelle du Congo devant les réformistes anglais. — Les principes directeurs de la politique coloniale. — Le litige du Kassaï. — Le contrat de louage. — Le commerce en 1909.

Etc., etc.

Revue de Psychothérapie et de Psychologie appliquée

(ancienne *Revue de l'Hypnotisme*)
Psychologie, pédagogie, médecine sociale, maladies mentales et nerveuses
Directeur: D^r BÉRIILLON. — Rédacteur en chef: D^r PAUL FAREZ
Le numéro: 75 centimes
Rédaction et Administration: 31, rue Castellane Paris (8^e)

SOMMAIRE du numéro du 1^{er} octobre 1910

- I. Bulletin. — La Société de Psychothérapie, d'Hypnologie et de Psychologie.
- II. Travaux originaux. — 1^o Le réveil: son importance capitale en hypnothérapie et en psychothérapie: D^r LÉON DEMOUCHEY. — 2^o Le dormeur de Chambéry: D^r PAUL FAREZ et FRANÇOIS CARRET. — 3^o La psychothérapie préventive: D^r BÉRIILLON. — 4^o La prophylaxie des névroses: D^r HUCHARD.
- III. Discussions et polémiques. — Est-il nécessaire d'être spiritueliste pour faire de la psychothérapie? D^r PAUL GALLOIS.
- IV. Bulletin bibliographique. — Morphisme et morphinomanie et des différentes méthodes de sevrage sans souffrance: D^r O. JENNINGS.
- V. Psychologie rétrospective. — Les voix et les extases de Socrate (D^r Callamant). — Le rythme des Parisiens décrit par Montesquieu (D^r Bériillon). — Le dieu guérisseur du mont Auxois.
- VI. Psychologie sociologique. — L'Islam et la psychologie musulmane: ISMAËL HAMET, interprète principal de l'armée.
- VII. Psycho-pédagogie. — La direction médico-pédagogique dans l'éducation des enfants normaux et anormaux: D^r A. LEX.
- VIII. Chronique et correspondance. — Société de psychothérapie, d'hypnologie et de psychologie. — L'insomnie d'origine oculaire.

Théâtre Rossini

Samedi 12 Novembre 1910

Débuts de la Troupe de Comédie française

Première Représentation de

L'AMOUR VEILLE

Comédie en quatre actes, de MM. GAILLAVET et DE FLERS

Souvenirs de Tunisie & d'Algérie

par G. Saint-Paul, médecin-major de 1^{re} classe, avec une préface de Th. Ribot, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

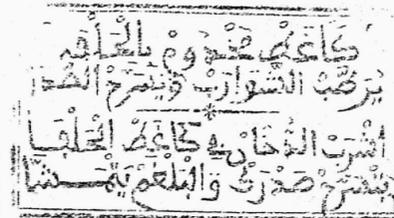
Récompense de l'Académie des Sciences morales et politiques (prix Audiffred, 1906.)

NOUVELLE ÉDITION (troisième mille)

En vente à la librairie J. Danguin

10, avenue de France — TUNIS

PRIX: 3 fr. 50



MARQUE DE FABRIQUE DEPSEE

فابرة الحرف بعبارة وهاو

PAPIER D'ALFA

Supérieur à tous les autres Papiers à CIGARETTES CONNUS

PUR ALFA 100 FEUILLES

ALGERIAN HALFA S'PAPER

SUPERIOR QUALITY

Ce Papier fabriqué en Angleterre avec l'Alfa de la Province d'Oran est hygiénique, il ne dessèche pas la langue et ne fatigue pas la Poitrine

Pour toutes commandes, s'adresser soit à l'Union Commerciale, rue de l'Agha, soit à MM. Zaouche et Ramella, 24, avenue de France, Tunis.

Le gérant: AIME LAPORTE

Tunis. — Imp. Rapide, 5, rue Saint-Charles

Minoterie du Belvédère

A. ZAUCHE & RAMELLA

BUREAUX: 24, avenue de France — TUNIS

Vente de Semoules & Farines

Achat de Blé toute l'année

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Plâtres blanc et gris
Briques à 3 et à 6 trous
Briques pleines
Chaux et Ciments
Tuiles

MERLATON

avenue de Carthage, 28

A TUNIS

Papiers goudronnés
Carreaux en ciment
et faïence
Briques en Mâchefer
Bornes — Bois

DENRÉES COLONIALES

Gros & Demi-Gros

L'UNION COMMERCIALE

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Rue de l'Agha, 8 — TUNIS

Mohamed et Ahmed Amor Cammou

A SOUSSE ET A SFAX

Importation, Consignation, Commission

EXPORTATION

de tous les produits tunisiens

MAISON DE CONFIANCE

PAPETERIE

Téléphone 412

Téléphone 412

L'IMPRIMERIE RAPIDE

5, rue Saint-Charles, 5

TUNIS

Copies de Lettres

Registres

Fournitures spéciales pour Administrations

et Écoles

Carnets de Boys

et de Reçus

Plumes des Maisons BLANZY-POURE, MALLAT, HUMBOLDT, etc., etc.

Cires & Encres GARDOT, ANTOINE, FABER, etc.

Articles et Fournitures de Dessin

Papeterie de Luxe

Registres pour l'Inscription des Sucres Carnets et Bulletins pour Hôtels

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société anonyme. Capital 40 millions

Siège social: ALGER

Succursale de Tunis, 8, rue Es-Sadikia, à Tunis

Agences à Soussse et à Bizerte

Opérations de banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur titres et sur marchandises. — Garde de titres. — Paiement des coupons. — Paiements télégraphiques. — Chèques et lettres de crédit sur tous pays. — Change de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéance fixe: 1 an à 4 ans, 3 %. Dépôts à vue: comptes de chèques avec intérêts.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

L'ABEILLE: Assurances sur la Vie et contre les Accidents de toute nature.
ROYAL: La plus importante Compagnie du monde entier. Assurances contre l'Incendie.
IDEAL: Machine à écriture entièrement visible. La plus parfaite, la plus avantageuse.
LE GRINNELL: Machines d'occasion provenant d'échanges.
LE GRINNELL: Extincteur automatique accordant un rabais de 50 % sur les primes d'assurance incendie.
Des Courtiers pour Tunis et des Agents dans les localités non représentées sont demandés. Conditions exceptionnelles.
V. PRINZIVALLI, agent général, 28, rue de Portugal, à Tunis.

L'INDUSTRIE EXTRACTIVE en Tunisie

(MINES ET CARRIÈRES)

Par K. ROBERTY

ouvrage publié sous les auspices de la Direction générale des Travaux publics de la Régence.

RÉSUMÉ:

Géologie de la Tunisie. — Législation minière de la Régence (mines et carrières). — Historique et description des concessions de mines et de phosphates en vigueur au 31 mai 1907. — Permis de recherches. — Permis d'exploitation. — Statistiques diverses. — Décrets et arrêtés régissant la matière, etc., etc. — Carte minière de la Régence.

En vente à la Librairie-Papeterie de l'Imprimerie Moderne 20, rue Es-Sadikia, à Tunis.
Prix: 4 fr.; par la poste: 4 fr. 50.

"LE MONDE"

C^{ie} française d'Assurances à Primes fixes contre l'INCENDIE et sur la VIE

Siège social: PARIS, 18, rue Le Peletier

CAPITAL et FONDS DE GARANTIE: 90 MILLIONS de francs

VIE Assurances en cas de décès, mixtes simples et combinées. — Assurances à terme fixe, dotales et en cas de vie. — Rente viagères et nouvelles combinaisons très avantageuses.

INCENDIE Assurances d'immeubles, marchandises, mobiliers, fermes et récoltes. — Assurances contre la foudre et l'explosion des appareils à vapeur, contre le recours des propriétaires locataires et voisins.

Les polices de la Compagnie "LE MONDE" sont agréées par le Crédit foncier de France et par l'Etat Français

RENSEIGNEMENTS et TARIFS gratuits chez M. G. ATTIA, directeur particulier et inspecteur à Tunis
Passage de Paris, n° 5 (par l'avenue de Paris), et chez les agents régionaux:

M. A. LABALLE, à Bizerte; M. A. DAMINOS, à Soussse; M. A. DARWON, à Sfax; M. S. ENR. QUEZ, à Béja; M. CÉSAR ENRIQUEL au Kef; M. V. d'ELIE SCHEUCH, à Mahdia; M. IS. SAADA, à Gabès; M. LÉON HANOUN, à Souk-el-Arba; M. J. SORIA, à Tabarca; MM. E.-N. et V. BENMOUSSA, à Medjez-el-Bab.

MACHINES PARLANTES PERFECTIONNÉES

Disques "EDEN" double face

PUISSANCE — SONORITÉ — CLARTÉ

Répertoire français, arabe, égyptien, algérien, tunisien

FALLA NATAF & FRÈRES

seuls concessionnaires

TUNIS — 5, rue de Rome, 5 — TUNIS

Priz devant toute concurrence — Catalogue franco



Renseignements généraux

Ligne de Tunis à Bône et la vallée de la Medjez

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Le Bardo	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Manouba	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Djedida	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02
Tebourba	11 00	11 50	16 40	3 49	3 56	7 45	9 50
Bordj-Toum	12 10	13 00	17 30	4 38	4 45	8 37	10 42
Medjer-el-Bab	13 20	14 10	18 20	5 26	5 33	9 25	11 30
Pont-de-Trajan	14 30	15 20	19 10	6 15	6 22	10 15	12 20
Souk-el-Arba	15 40	16 30	20 00	7 03	7 10	11 03	13 08
Ghardimaou	16 50	17 40	20 50	7 52	7 59	11 52	14 07
Souk-Ahras	18 00	18 50	21 40	8 40	8 47	12 40	15 05
Guelma	19 10	20 00	22 30	9 29	9 36	13 29	16 00
Bône	20 20	21 10	23 20	10 17	10 24	14 17	17 00

Ligne de Tunis à Bizerte

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Le Bardo	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Manouba	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Djedida	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02
Tebourba	11 00	11 50	16 40	3 49	3 56	7 45	9 50
Bordj-Toum	12 10	13 00	17 30	4 38	4 45	8 37	10 42
Medjer-el-Bab	13 20	14 10	18 20	5 26	5 33	9 25	11 30
Pont-de-Trajan	14 30	15 20	19 10	6 15	6 22	10 15	12 20
Souk-el-Arba	15 40	16 30	20 00	7 03	7 10	11 03	13 08
Ghardimaou	16 50	17 40	20 50	7 52	7 59	11 52	14 07
Souk-Ahras	18 00	18 50	21 40	8 40	8 47	12 40	15 05
Guelma	19 10	20 00	22 30	9 29	9 36	13 29	16 00
Bizerte	20 20	21 10	23 20	10 17	10 24	14 17	17 00

Ligne de Tunis à Soussse

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Djebel-Djeldou	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Mégrine	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Maxala-Rades	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02
Saint-Germain	11 00	11 50	16 40	3 49	3 56	7 45	9 50
Hammam-Lif	12 10	13 00	17 30	4 38	4 45	8 37	10 42
Fondouk-Djedid	13 20	14 10	18 20	5 26	5 33	9 25	11 30
Cromballa	14 30	15 20	19 10	6 15	6 22	10 15	12 20
Bir-bou-Rekba	15 40	16 30	20 00	7 03	7 10	11 03	13 08
Enfadaouille	16 50	17 40	20 50	7 52	7 59	11 52	14 07
Soussse	18 00	18 50	21 40	8 40	8 47	12 40	15 05

Tunis — Bir-bou-Rekba — Nabeul

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Bir-bou-Rekba	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Hamamet	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Nabeul	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02

Ligne de Tunis à Kalaa-Djerda

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Djebel-Djeldou	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Bir-Kesra (halte)	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Les Nassen	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02
Oudna	11 00	11 50	16 40	3 49	3 56	7 45	9 50
Cheyli (Djebel-Gust)	12 10	13 00	17 30	4 38	4 45	8 37	10 42
Sminda (bifurcation)	13 20	14 10	18 20	5 26	5 33	9 25	11 30
El-Aouja (arrêt)	14 30	15 20	19 10	6 15	6 22	10 15	12 20
Pont-de-Fahs	15 40	16 30	20 00	7 03	7 10	11 03	13 08
Tarf-Ech-Cheza (halte)	16 50	17 40	20 50	7 52	7 59	11 52	14 07
Bou-Arada	18 00	18 50	21 40	8 40	8 47	12 40	15 05
Sidi-Ayed (halte)	19 10	20 00	22 30	9 29	9 36	13 29	16 00
Gaffour (buffet)	20 20	21 10	23 20	10 17	10 24	14 17	17 00
El-Akhout (halte)	21 30	22 20	24 10	11 06	11 13	15 06	18 00
Sidi-bou-Rouis	22 40	23 30	25 00	11 54	12 01	15 54	19 00
Le Sers	23 50	24 40	26 00	12 43	12 50	16 43	20 00
Les Salines (halte)	25 00	25 50	27 00	13 31	13 38	17 31	21 00
Les Zouarnes (halte)	26 10	27 00	28 10	14 20	14 27	18 20	22 00
Les Salines (bifurc.)	27 20	28 10	29 20	15 08	15 15	19 08	23 00
Le Sers	28 30	29 20	30 30	15 57	16 04	19 57	24 00
Sidi-bou-Rouis	29 40	30 30	31 40	16 45	16 52	20 45	25 00
El-Aouja (arrêt)	30 50	31 40	32 50	17 34	17 41	21 34	26 00
Saint-Germain (bifurcation)	32 00	32 50	34 00	18 22	18 29	22 22	27 00
Cheyli (Djebel-Gust)	33 10	34 00	35 10	19 11	19 18	23 11	28 00
Oudna	34 20	35 10	36 20	20 00	20 07	24 00	29 00
Les Nassen	35 30	36 20	37 30	20 48	20 55	24 48	30 00
Bir-Kesra (halte)	36 40	37 30	38 40	21 37	21 44	25 37	31 00
Djebel-Djeldou	37 50	38 40	39 50	22 25	22 32	26 25	32 00
Tunis	39 00	40 00	41 00	23 14	23 21	27 14	33 00

Embranchement du Kef

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Gaffour	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Les Salines (bifurc. Kalaa-Djerda)	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Lorbeus	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9 02
Zafrene	11 00	11 50	16 40	3 49	3 56	7 45	9 50
Le Kef	12 10	13 00	17 30	4 38	4 45	8 37	10 42

Ligne de Tunis à Hammam-Lif

ALLER				RETOUR			
m.	m.	m.	s.	m.	m.	m.	s.
Tunis	6 20	7 10	11 55	1 12	1 19	5 15	7 20
Djebel-Djeldou	7 30	8 20	12 50	1 43	1 50	5 27	7 32
Mégrine (arrêt)	8 40	9 30	14 00	2 17	2 24	6 01	8 06
Aloula-Rades	9 50	10 40	15 10	3 00	3 07	6 57	9